Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_108-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **20/11/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/11/2026.
L'an 2026, le 16 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/11/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme GOGUET Pascale, M. ROLLAND Thierry à Mme MESMIN Roseline, M. LE VAILLANT Erwan à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -108 — Passation d'un marché d'assurance " risques statutaires " pour la période 2027 - 2032

Rapporteur : M. Ludovic ÉPAILLARD, Adjoint délégué aux finances et au personnel

Au mois de juillet dernier, il a été lancé une consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, définie aux articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique, pour la souscription d'un nouveau contrat d'assurance « Risques statutaires » à effet du 1er janvier 2027, et pour une durée de 6 années. La date limite de remise des offres avait été fixée au 9 septembre 2026.
Le 16 octobre dernier, la Commission Communale d'Appel d'Offres spécialement constituée à cet effet s'est réunie afin de décider des suites à donner à cette consultation.
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet assistant la Commune dans la passation de ce marché, puis sa proposition de classement des quatre offres reçues dans le cadre de la consultation, la Commission Communale d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au groupement CNP Assurances – RELYENS SPS, pour un montant annuel de 16 993,14 € (soit 101 958,84 € hors révision annuelle pour les 6 années du marché), comprenant uniquement la garantie « décès » et « CITIS » pour les agents CNRACL et « toutes garanties avec une franchise de 30 jours fermes en MO » pour les agents IRCANTEC.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261116-2026_108-DE

Vu le Code de la Commande Publique ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** M. le Maire à signer le marché à intervenir avec ce groupement d'assureurs pour le nouveau contrat d'assurance « Risques statutaires » de la Commune à effet du 1er janvier 2027,

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD